

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance et familles de Robertville inc.	Numéro de permis 2008425	Date d'inspection Le 15 juillet 2021	
Nom de l'établissement À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	30(3)	15 juil. 2021	15 juil. 2021
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie. Commentaires : La garderie est tenue d'avoir une zone ombragée de 10 % d'ombrage naturel ou créer par d'autre moyen en tout temps durant la journée. Présentement, les 3 terrains de jeux soit celui des bébés-2ans, 3-5ans et halte n'ont pas assez ou pas du tout d'ombrage durant la journée. Il est recommandé d'ajouter des parasols ou abris.	31(4)(a)	05 août 2021	

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection</p> <p>Le matériel de jeu intérieur doit être approuvé pour l'âge des enfants selon les normes de L'Association canadienne de normalisation. La garderie a été demandée de retirer immédiatement les petits objets dans les zones de jeux pour les 3 ans et moins et de les utiliser avec supervision.</p> <p>Discussion avec l'administratrice concernant le parc de jeu extérieur, surface protectrice et manuel de l'installation du fabricant pour les modules de jeu.</p> <p>Une surface de protection doit être en place pour tous les appareils d'escalades fixes ou autres structures d'escalade. A l'achat ou a l'installation des modules de jeux, l'installateur ou l'exploitant doit s'assurer que l'installation sont conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou suivre le guide d'installation du fabricant. Il est recommandé que la garderie vérifie auprès du guide du fabricant en ce qui concerne la surface de protection pour 3 petits modules se situant du côté des petits. Il est donc recommandé de ne pas utilisé ces 3 modules pour l'instant et ce jusqu'à nouvel ordre.</p> <p>Lors de mon inspection, les enfants vont dehors et jouent a des jeux libres.</p>
--

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 juillet 2021

Date

original signé par
Hélène Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juillet 2021

Date